

Règlement pour la Brocante du Fort- Jaco

1. Prière de vous munir de votre reçu de réservation (ce document imprimé) et de le présenter à notre délégué lors du contrôle..
2. Les arrivées se font entre 6H00 et 8H00 du matin. Fermeture des barrières à 8H00. Les départs se font à partir de 16H30 et au plus tard à 17.H0! Réouverture des barrières à 16H30. Il est donc recommandé de commencer à ranger les stands dès 16H00
3. Les emplacements non occupés à 8H00 pourront être attribués à d'autres personnes
4. Si lors du contrôle, il est constaté qu'une personne exerce **une activité professionnelle (vente d'articles neufs, stand politique, boissons, nourriture)**, et qu'il a payé un emplacement de 50€, **l'organisateur se réserve le droit d'expulser le brocanteur (sans remboursement) si un professionnel faisant la même activité se trouve dans les environs, sinon un supplément de 160,00€ sera demandé, sous peine d'expulsion**
5. Les emplacements réservés ne seront ni échangés, ni remboursés. En cas de revente, votre nom étant sur le ticket de réservation, vous serez tenu responsable en cas de problème.
6. Les organisateurs se réserveront le droit de refuser la location d'un emplacement à toute personne n'ayant pas respecté le règlement ou ayant occasionné des désagréments aux riverains, ceci est également valable pour les brocantes futures.
7. Il est interdit de vendre des animaux, des armes, des contrefaçons, des produits alimentaires sans autorisation, des objets à connotation xénophobe et interdit de faire une tombola ou loterie, de distribuer des flyers publicitaires, objets publicitaires, cartes de visite, ...
8. Par ordre de Police, les trottoirs et entrées de garage devront rester libres d'accès et aucun débris ne sera toléré pendant et après la brocante.
9. Les riverains qui s'installent devant leur garage, devront eux aussi s'acquitter de la somme de 50,00€ et 10,00€ de caution le jour de la brocante, lors du contrôle
10. Le Fort Jaco Village organise une brocante chaque année, le dernier dimanche d'août, avec l'autorisation de l'administration communale de 6H00 à 17H00
11. **CAUTION** : Une caution propriété de 10,00€ est demandée et sera restituée (uniquement si l'emplacement est impeccable) **LE JOUR MÊME ENTRE 16.30 ET 17.30 et sur présentation de ce reçu** après vérification de l'emplacement par le steward (aucun déchets, sacs poubelles, cartons et invendus ne seront tolérés) .Les stewards habillés de gilets jaunes se baladent sur la chaussée, lorsque vous êtes prêts il faut les interpeller (aller les chercher) et ils viendront vérifier l'emplacement. Pas de remboursement en dehors de ce créneau horaire. Les trottoirs et la rue (espace public) doivent être libérés pour **17.30 !!** Il y a 40 stewards sur la chaussée.
12. Chaque participant a lu les règles de la brocante et s'engage à le respecter scrupuleusement

Les réservations pour la brocante du 31 août 2025 débuteront le lundi 9 juin dès 9.00 sur www.fortjacovillage.be pour les particuliers et le lundi 2 juin pour artisans et professionnels de 10.00 à 14.00

association@fortjacovillage.be

0475/56.56.03

